

E46A1
E88
2005/06
1
QL
P. gouv.

Emploi et Solidarité sociale

Cahier explicatif du budget de dépenses

2005-2006

**Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles
Direction générale des services à la gestion
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

2005-05-13



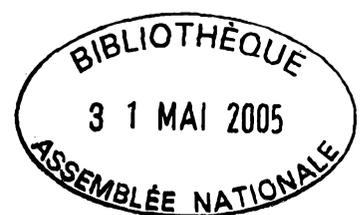
Emploi et Solidarité sociale

Cahier explicatif du budget de dépenses

2005-2006

**Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles
Direction générale des services à la gestion
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

2005-05-13



MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE
CAHIER EXPLICATIF DU BUDGET DE DÉPENSES 2005-2006

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PROFIL DU MINISTÈRE	2
1. Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3
1.1. La mission	3
1.2. L'offre de service	4
1.3. Les clientèles.....	4
1.4. Les partenaires	4
2. La capacité organisationnelle du Ministère	5
3. Les enjeux stratégiques.....	5
<u>STRUCTURE DU MINISTÈRE</u>	7
Ventilation des effectifs à temps complet du MESS pour 2005-2006	8
Le Ministère et sa structure.....	9
Programme 01 - Mesures d'aide à l'emploi.....	9
Programme 02 - Mesures d'aide financière	9
Programme 03 – Soutien à la gestion.....	10
L'organisation administrative supérieure du MESS	12
Les agences et les directions générales	12
Les directions régionales	12
Les centres locaux d'emploi.....	12
Le personnel	13
Tableau comparatif de l'effectif autorisé du MESS	14
LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE	15
Répartition du budget de dépenses par grand secteur de dépenses pour 2005-2006	16
Explication de l'écart entre le budget original de dépenses 2004-2005 et le budget de dépenses comparatif 2004-2005.....	16
Synthèse des variations budgétaires entre 2004-2005 et 2005-2006	17
Portrait consolidé du budget de dépenses du MESS et des dépenses prévues aux fonds spéciaux pour 2005-2006.....	18
Comparaison du budget de dépenses prévu par programme pour 2005-2006 et du budget de dépenses comparatif 2004-2005.....	19
<u>Programme 01 – Mesures d'aide à l'emploi</u>	20
- Objectif du programme	20
- Évolution des coûts par élément.....	20
<u>Élément 01 – Emploi-Québec</u>	20
- Objectif	20
- Aspect légal.....	20
- Mission et fonctions	20
- Évolution du budget de dépenses d'Emploi-Québec	21
- Gestion – Évolution des coûts et de l'effectif.....	21
- Explication de la variation budgétaire.....	22
- Intervention – Évolution des coûts	22
- Explication de la variation budgétaire.....	22
- Liste des mesures et des objectifs par axe de la politique active du marché du travail	23
<u>Élément 02 – Politiques d'emploi</u>	26
- Objectif	26
- Évolution des coûts et de l'effectif.....	26
- Explication de la variation budgétaire.....	26

<u>Élément 03 – Provision pour augmenter, avec l’approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l’insertion, la formation et l’aide à l’emploi</u>	26
- Objectif	26
- Fonds ministériel d’aide à l’innovation et à l’expérimentation (FAIE).....	26
- Subventions aux autochtones.....	26
- Évolution des coûts	27
- Explication de la variation budgétaire.....	27
<u>Élément 04 – Provision pour augmenter, avec l’approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d’emplois pour étudiants</u>	27
- Objectif	27
- Explication de la variation budgétaire	27
<u>Programme 02 - Mesures d'aide financière</u>	28
- Objectif du programme	28
- Évolution des coûts par élément.....	28
<u>Élément 01 - Gestion du réseau de la sécurité du revenu</u>	29
- Objectif	29
- Évolution des coûts et de l'effectif	29
- Explication de la variation budgétaire.....	29
<u>Élément 02 - Politiques de sécurité du revenu</u>	29
- Objectif	29
- Évolution des coûts et de l'effectif.....	29
- Explication de la variation budgétaire.....	30
<u>Élément 03 – Assistance-emploi</u>	30
- Objectif	30
- Aspect légal.....	30
- Évolution des coûts, du nombre de ménages et du coût moyen mensuel	30
- Explication de la variation budgétaire.....	30
- Évolution du nombre de ménages à l’assistance-emploi de 1982-1983 à 2005-2006	32
- Fonds québécois d’initiatives sociales	33
- Aspect légal.....	33
- Évolution des coûts	33
- Explication de la variation budgétaire.....	33
<u>Élément 04 – Allocations de maternité</u>	33
- Objectif	33
- Aspect légal.....	33
- Évolution des coûts et du nombre de prestataires	33
- Explication de la variation budgétaire.....	33
<u>Élément 05 – Aide aux parents pour leurs revenus de travail</u>	34
- Objectif	34
- Aspect légal.....	34
- APPORT - Évolution des paramètres financiers	34
- Explication de la variation budgétaire.....	34
<u>Élément 06 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris</u>	35
- Objectif	35
- Aspect légal.....	35
- Évolution des coûts par activité	35
- Explication des variations budgétaires	35
<u>Élément 07– Action emploi</u>	36
- Objectif	36
- Aspect légal.....	36
- Évolution des coûts	36
- Explication de la variation budgétaire.....	36

<u>Élément 08– Solidarité jeunesse</u>	36
- Objectif	36
- Aspect légal.....	36
- Évolution des coûts	36
- Explication de la variation budgétaire.....	37
<u>Élément 09– Action communautaire</u>	37
- Objectif	37
- Aspect légal.....	37
- Évolution des coûts	37
- Explication de la variation budgétaire.....	37
<u>Élément 10– Provision pour augmenter, avec l’approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d’aide financière en mesures d’aide à l’emploi</u>	37
- Objectif	37
- Aspect légal.....	38
- Évolution des coûts	38
- Explication de la variation budgétaire.....	38
<u>Programme 03 – Soutien à la gestion</u>	39
- Objectif du programme	39
- Évolution des coûts par élément.....	39
<u>Élément 01 – Direction</u>	39
- Objectif	39
- Évolution des coûts et de l’effectif	39
- Explication de la variation budgétaire.....	40
<u>Élément 02 - Services à la gestion</u>	40
- Objectif	40
- Évolution des coûts et de l’effectif	40
- Explication de la variation budgétaire.....	40
<u>Élément 03 - Centre de recouvrement</u>	40
- Objectif	40
- Évolution des coûts et de l’effectif	41
- Explication de la variation budgétaire.....	41
<u>Élément 04 – Planification et services aux citoyens</u>	41
- Objectif	41
- Évolution des coûts et de l’effectif	41
- Explication de la variation budgétaire.....	41

INTRODUCTION

L'étude du budget de dépenses en commission parlementaire permet l'examen des orientations, des politiques, des programmes, des mesures et des activités d'un ministère. Le cahier explicatif du budget de dépenses est un outil qui aide plus particulièrement à comprendre la composition budgétaire et organisationnelle qui sous-tend les programmes et activités ainsi que leur évolution par rapport à l'année précédente.

Ce document présente le profil du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ses ressources financières et il explique l'évolution du budget de dépenses 2004-2005 à 2005-2006 pour chaque programme et élément de programme qui s'y rattache.

Au chapitre des ressources financières, la composition du budget de dépenses comparatif 2004-2005 est précisée par rapport au budget de dépenses original 2004-2005. Suivent une synthèse des variations budgétaires entre 2005-2006 et 2004-2005, la comparaison du budget de dépenses par élément de programme en fonction du budget de dépenses comparatif. Enfin, chaque programme est présenté en expliquant pour chacun : son principal objectif, l'aspect légal, l'évolution des coûts, la clientèle et le coût moyen mensuel, s'il y a lieu, et les explications des variations du budget de dépenses.

Explications des termes apparaissant dans ce document :

- Budget de dépenses comparatif 2004-2005 :

Le budget de dépenses comparatif 2004-2005 tient compte des changements de structure, des variations d'effectifs au cours de 2004-2005, de certains ajustements de dépenses (transferts entre ministères), des virements budgétaires entre programmes et éléments de programmes.

- Crédits 2005-2006

Les crédits portent sur le budget de dépenses et les investissements dont le déboursement grève les sommes versées au Fonds consolidé du revenu mais excluent l'amortissement relié aux investissements en immobilisations.

- Budget de dépenses 2005-2006

Le budget de dépenses regroupe les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres ».

- Budget d'investissements

Le budget d'investissements comprend les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, Placements et Avances ». Les investissements en immobilisations sont capitalisés et seul l'amortissement est inscrit à la dépense de l'année dans la supercatégorie « Fonctionnement » du budget de dépenses.

Note

Les données présentées en regard des dépenses probables 2004-2005 tiennent compte des ajustements en regard notamment du remplacement du programme APPORT.

Dans le seul but d'alléger la présentation et la lecture de ce document, la forme masculine a été utilisée. Elle désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

PROFIL DU MINISTÈRE

PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

Emploi et Solidarité sociale

MISSION ET FONCTIONS

1 LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été créé par décret gouvernemental le 18 février 2005 à même les composantes de l'ancien ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille créé le 29 avril 2003. Le Ministère, par l'intermédiaire d'Emploi-Québec, assure la gestion des services publics d'emploi et par la Sécurité du revenu, il administre l'aide financière de dernier recours.

1.1 La mission

La mission du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est de contribuer au développement social et à la prospérité économique du Québec en favorisant le plein épanouissement des personnes par :

- La promotion de l'emploi et du développement de la main-d'œuvre et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail;
- Le soutien financier des personnes démunies et les familles à faible revenu et par la coordination de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

À cette fin, le Ministère offre ses services aux clientèles suivantes :

- L'ensemble des personnes constituant la main-d'œuvre en emploi et sans emploi, ainsi que celles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;
- Les entreprises;
- Les familles démunies;
- Les organismes communautaires.

Le Ministère travaille de concert avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont notamment la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de la main d'œuvre et les collectivités locales. De plus, il coordonne son action à celle d'un ensemble de ministères et d'organismes à vocation sociale et économique.

En matière de solidarité sociale, la mission vise à la préserver et à la développer, d'une part en attribuant une aide financière aux ménages dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins et d'autre part, en aidant les personnes à résoudre les problématiques qui constituent un frein à leur insertion sociale et économique. Elle vise également à soutenir financièrement les organismes communautaires dans l'action qu'ils mènent auprès de la population québécoise. La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est en outre responsable de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales.

En matière d'emploi, cette mission consiste à promouvoir l'emploi et le développement de la main-d'œuvre disponible et à contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. Elle doit en outre assurer un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de main-d'œuvre et contribuer à la réduction du chômage, de l'exclusion sociale et professionnelle, de même qu'à la diminution des pertes d'emplois et de l'instabilité de l'emploi.

1.2 L'offre de service

En tenant compte de la mission, des responsabilités, des clientèles et des partenaires du Ministère, ses activités administratives se regroupent en quatre grands domaines, à savoir :

- les services d'emploi ;
- le soutien du revenu et des personnes à risque d'exclusion ;
- le développement de politiques, d'orientations et de mesures d'intervention ;
- la conformité et le recouvrement.

L'aide et les services offerts à la population par le Ministère peuvent être regroupés de la façon suivante.

Les services de base

- les services de placement ;
- les services liés au développement de la formation et à la qualification professionnelle de la main-d'œuvre ;
- les services d'information sur le marché du travail, qui contribuent à réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre ;
- l'aide financière pour les personnes démunies et les familles à faible revenu ;

Les services spécialisés

- les services aux personnes et aux entreprises qui font face à des difficultés particulières (accompagnement social, préparation pour l'emploi, insertion et maintien en emploi, stabilisation et création d'emplois) ;

Les autres leviers d'intervention

- les services d'intervention sectorielle ;
- la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales ;
- l'administration du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome.

1.3 Les clientèles

Le Ministère consacre des efforts importants au soutien du revenu des personnes démunies, avec ou sans contrainte à l'emploi, et à leur insertion sociale et professionnelle, de même qu'au maintien du revenu des familles à faible revenu. Il offre également des services aux personnes en emploi ou sans emploi, aux entreprises québécoises, ainsi qu'aux collectivités locales.

1.4 Les partenaires

Les relations partenariales du Ministère se manifestent d'abord par l'intermédiaire d'instances nationales, régionales, locales et sectorielles qui collaborent à la réalisation d'objectifs communs et à la recherche de solutions mutuellement avantageuses dans le domaine de la main-d'œuvre, de l'emploi et du soutien aux familles. Le partenariat s'exerce au sein d'instances telles que la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail qui sont étroitement associés à la gestion d'Emploi-Québec quant à l'élaboration des politiques d'emploi et de main-d'œuvre, à la définition de stratégies et d'objectifs, au choix des priorités, à la détermination des critères de répartition des ressources ainsi qu'au suivi du Plan d'action, au suivi budgétaire et à l'évaluation des résultats.

Le Ministère coordonne aussi son action avec celle d'un ensemble de ministères et d'organismes à vocation sociale et économique et offre des services en association avec les diverses composantes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, les organismes locaux, régionaux et sectoriels ainsi que les ressources communautaires travaillant dans les domaines de l'emploi et de la main-d'œuvre, de la lutte contre la pauvreté et du soutien aux personnes vulnérables.

2 LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE DU MINISTÈRE

Le Ministère se doit de profiter de la conjoncture économique favorable pour maximiser les retombées positives de ses interventions sur les personnes et les entreprises et contribuer à résoudre des problématiques plus lourdes telles que la persistance de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Pour réaliser sa mission et faire face aux nombreux défis qui l'interpellent, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale peut compter sur des forces présentes dans l'organisation et sa grande capacité à adapter ses interventions aux besoins de ses clientèles.

Parmi les atouts dont le Ministère dispose, on doit mentionner tout d'abord ses deux missions qui lui permettent d'agir tant en matière de solidarité sociale que d'aide à l'emploi. Ainsi, une partie importante de sa clientèle en matière d'emploi est référée par le réseau de la sécurité du revenu. Les missions solidarité sociale et emploi favorisent le développement d'une offre de service intégrée qui tient compte des besoins réels des personnes ou des familles au regard de l'investissement social et professionnel tout en favorisant l'adaptation de la main-d'œuvre aux besoins du marché du travail et le développement de l'emploi.

Si on exclut le service de la dette, le Ministère gère la troisième enveloppe budgétaire en importance du Gouvernement. Un de ses défis consiste à maximiser les retombées de ses interventions au bénéfice de la clientèle en effectuant des choix qui permettent notamment d'aider le plus grand nombre de personnes à intégrer le marché du travail.

Le Ministère a comme objectif de tirer le maximum des budgets mis à sa disposition en tenant compte des planifications locales, régionales et nationales et en réallouant le cas échéant les ressources en fonction de ses priorités reliées à son offre de service et également des impacts dans les régimes de l'assistance-emploi et d'assurance-emploi.

3 LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été déposé au gouvernement le 11 mai 2005. Les enjeux stratégiques sur lesquels reposent les choix budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale sont les suivants :

- la contribution au développement d'une économie permettant d'améliorer le niveau et la qualité de vie de la population québécoise;
- une société juste et solidaire qui valorise la contribution de tous;
- une offre de service de qualité.

Le Ministère présente ci-dessous les choix budgétaires se rapportant à chacun des enjeux stratégiques sur lesquels celui-ci mettra l'accent au cours de l'année financière 2005-2006.

Orientation 1 Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail

- la pleine utilisation de la main d'œuvre québécoise;
- l'accroissement de la qualification et des compétences de la main d'œuvre partout au Québec;
- la contribution à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'adaptation aux changements.

Orientation 2 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- l'accès à l'emploi des groupes touchés par la pauvreté et l'exclusion sociale et la valorisation du travail;
- la révision du filet de sécurité sociale et économique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- la prise en main par les milieux locaux et régionaux de stratégies et de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

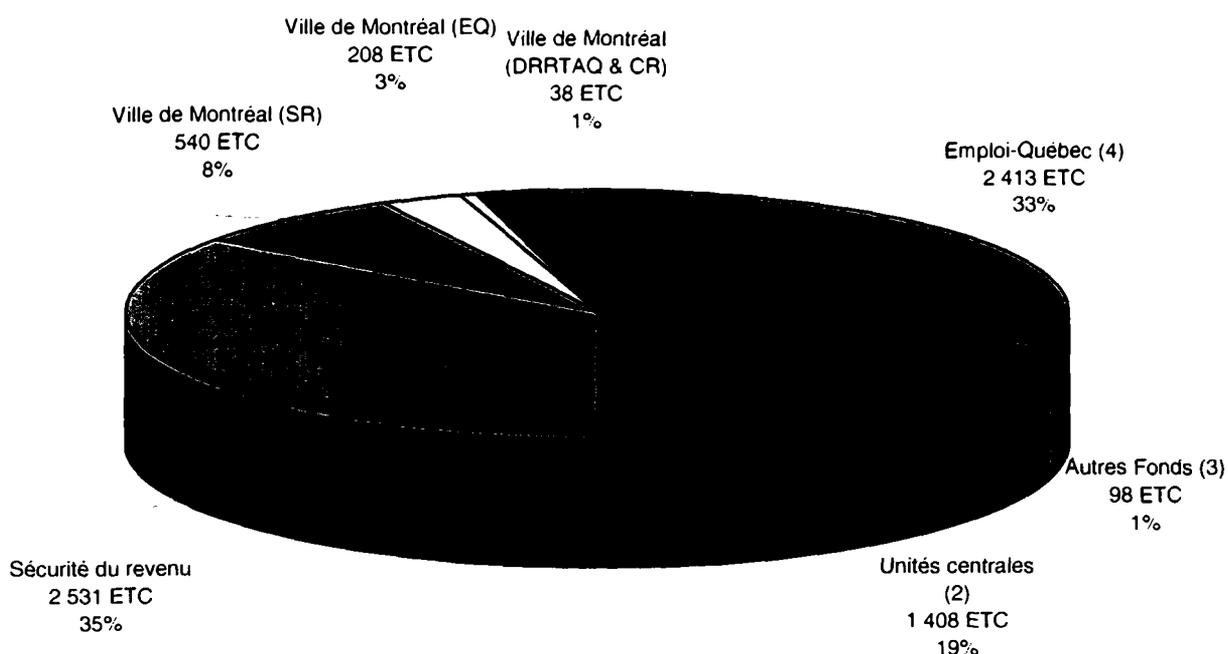
Orientation 3 Moderniser les interventions du Ministère

- une prestation de services renouvelée et simplifiée;
- la contribution à la mise en place du gouvernement en ligne;
- la gestion des ressources humaines.

STRUCTURE DU MINISTÈRE

Le tableau suivant présente la ventilation des 7 236 ⁽¹⁾ effectifs à temps complet du Ministère en incluant la Ville de Montréal pour l'année 2005-2006 :

Figure 1 – Ventilation des effectifs à temps complet du MESS pour 2005-2006



1. Le total de 7 236 ETC inclut 786 ETC employés par la Ville de Montréal qui ne sont pas compris dans l'effectif autorisé du MESS.
2. Inclut la Direction générale des politiques de sécurité du revenu et d'emploi (96 ETC), la Direction du Ministère (178 ETC), la Direction générale des services à la gestion (928 ETC dont 428 ETC au secteur des technologies de l'information, 299 ETC au secteur de l'administration et 201 ETC au Centre de recouvrement) et la Direction générale de la planification et des services aux citoyens (206 ETC). Les effectifs de ces unités donnent des services à Emploi-Québec, à la Sécurité du revenu et au Centre de recouvrement.
3. Inclut le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome du Québec (25 ETC), le Fonds québécois d'initiatives sociales (10 ETC) et le Fonds national de formation de la main-d'œuvre (63 ETC).
4. Inclut 13 ETC de la Commission des partenaires du marché du travail et de son secrétariat.

LE MINISTÈRE ET SA STRUCTURE

La structure administrative

La structure des éléments de programme budgétaire correspond à la structure administrative du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vigueur au 1^{er} avril 2005.

Programme 01 - Mesures d'aide à l'emploi

Élément 01 - Emploi-Québec

- Secrétariat de la Commission des Partenaires du marché du travail
- Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre
 - Direction adjointe
- Direction des affaires publiques et des communications
- Direction générale adjointe à la planification et au développement de l'emploi
 - Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail
 - Centre d'étude sur l'emploi et la technologie
 - Direction des mesures et des services
 - Direction du développement des compétences en milieu de travail
 - Direction du placement
- Direction générale adjointe à l'intervention sectorielle
- Direction générale des opérations d'Emploi-Québec
 - Direction des ressources externes
 - Direction de l'administration et de l'information de gestion
 - Direction du pilotage opérationnel des systèmes informatiques
 - Direction générale adjointe au développement et au soutien opérationnel
 - Direction adjointe aux opérations
 - Direction générale adjointe aux opérations des régions
 - Directions régionales
 - Centres locaux d'emploi
 - Direction générale adjointe aux opérations de la métropole
 - Directions régionales
 - Centres locaux d'emploi

Élément 02 – Politiques d'emploi

- Direction générale adjointe des politiques d'emploi
 - Direction des politiques de main-d'œuvre
 - Direction des politiques du marché du travail

Programme 02 - Mesures d'aide financière

Élément 01 - Gestion du réseau de la sécurité du revenu

- Direction générale adjointe du développement et de la gestion opérationnelle
 - Direction de l'architecture opérationnelle
 - Direction du développement des applications
 - Direction du service à la clientèle
 - Service du pilotage opérationnel
- Direction générale adjointe du soutien à la conformité
 - Direction de la conformité et de l'évaluation médicale et socioprofessionnelle
- Direction des opérations des centres de communications avec la clientèle
- Direction générale adjointe des opérations régionales
 - Directions régionales
 - Centres locaux d'emploi
- Direction générale adjointe des opérations de la Métropole
 - Directions régionales
 - Centres locaux d'emploi

Élément 02 – Politiques de sécurité du revenu

- Direction générale des politiques
- Direction générale adjointe des politiques de la solidarité sociale
 - Direction des politiques de sécurité du revenu
 - Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
 - Direction de l'évaluation
 - Recherche et analyse prospective

Programme 03 – Soutien à la gestion

Élément 01 - Direction

- Cabinet de la ministre
- Cabinet du sous-ministre
- Secrétariat du Ministère
- Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec
 - Direction adjointe
- Direction du bureau de développement des services aux jeunes
- Direction des affaires juridiques
- Direction des ressources humaines
 - Service à la gestion – Régions
 - Service des politiques et des orientations stratégiques
 - Service du développement et de la santé des personnes
 - Service à la gestion, rémunération et avantages sociaux
 - Division de la rémunération et des avantages sociaux
- Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives
 - Direction adjointe

Élément 02 - Services à la gestion

- Direction générale des services à la gestion

Secteur des technologies de l'information (Direction générale adjointe des technologies de l'information)

- Direction de la planification, des solutions et des services à la clientèle
- Direction de l'infrastructure technologique et des services spécialisés
- Direction du développement et de la continuité - Sécurité du revenu
- Direction du développement et de la continuité - Emploi
- Direction du développement et de la continuité – Recouvrement et versement
- Direction du développement et de la continuité – Unités centrales
- Direction du développement et de la continuité – Famille
- Direction des services en ligne et de l'assurance parentale

Secteur de l'administration

- Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles
 - Secteur budget
 - Direction des opérations financières et contractuelles
 - Service des opérations financières et contractuelles
 - Bureau de projet SAGIR
 - Secteur des imprimés administratifs
 - Direction de la gestion des espaces et des services auxiliaires
 - Services auxiliaires

Élément 03 - Centre de recouvrement

- Service de développement et de soutien aux opérations
- Service des mesures légales
- Service du recouvrement – Est
- Service du recouvrement - Ouest
- Service des pensions alimentaires

Élément 04 – Planification et services aux citoyens

- Direction générale de la planification et des services aux citoyens
 - Direction de la planification et de la modernisation
 - Bureau des renseignements et plaintes
 - Direction des communications
 - Direction de la révision et de la représentation au TAQ
 - Fonds québécois d'initiatives sociales
 - Direction des affaires canadiennes et internationales

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE SUPÉRIEURE DU MESS

La structure administrative du Ministère reflète l'existence de trois agences gouvernementales, de trois directions générales et de certaines unités administratives directement rattachées au sous-ministre, en raison de leur importance stratégique pour les autorités ministérielles, de leur impact sur l'ensemble de l'organisation ou de leurs responsabilités particulières: le Secrétariat du Ministère, la Direction du bureau de développement des services aux jeunes, la Direction des affaires juridiques, la Direction des ressources humaines, la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives ainsi que le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec.

LES AGENCES ET LES DIRECTIONS GÉNÉRALES

La Sécurité du revenu rend des services liés au programme d'aide financière et d'accompagnement social à la population alors qu'**Emploi-Québec** constitue le service public d'emploi du gouvernement du Québec.

Ces deux réseaux, constitués en agences, chacun dans leur domaine d'activités, regroupent les structures des services aux citoyennes et citoyens. Ces structures sont composées d'unités centrales, de deux centres de communication avec la clientèle (Sécurité du revenu), de deux centres d'assistance au placement (Emploi-Québec), de directions régionales et de centres locaux d'emploi (CLE). Les unités centrales développent et coordonnent les programmes et mesures, planifient et évaluent la réalisation des opérations et offrent des services de support d'ensemble aux réseaux.

La Direction générale des politiques assure l'élaboration et le développement des politiques en matière de sécurité du revenu d'une part, et celles reliées à l'emploi, au marché du travail et au développement de la main-d'œuvre, d'autre part. Elle comprend également la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique responsable, entre autres, des statistiques officielles du Ministère.

La Direction générale de la planification et services aux citoyens assure la planification et l'intégration de toutes les actions d'ensemble du Ministère en lien rapproché avec les services aux citoyennes et aux citoyens. Elle comprend notamment la Direction des communications du Ministère, le Bureau des renseignements et plaintes et la Direction de la révision et de la représentation au Tribunal administratif du Québec (TAQ).

La Direction générale des services à la gestion assure le soutien administratif à l'ensemble du Ministère en matière de gestion budgétaire et financière, de gestion des ressources matérielles et des technologies de l'information. Le **Centre de recouvrement**, qui est une agence, relève aussi de cette direction générale.

LES DIRECTIONS RÉGIONALES

Les 34 directions régionales assurent la présence des deux réseaux de services dans chacune des 17 régions conformément à la division territoriale retenue par le Gouvernement. Elles développent les concertations régionales nécessaires à la réalisation de la mission ministérielle et encadrent et supportent la réalisation des activités locales.

En matière de main-d'œuvre et d'emploi, Emploi-Québec bénéficie de l'implication des partenaires du marché du travail (employeurs, représentants de la main-d'œuvre, le milieu communautaire et de l'éducation) au sein d'un conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) dans chaque région administrative, qui voit à la confection d'un plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi et à l'arrimage de ce plan avec la Conférence régionale des élus (CRE) responsable du développement socio-économique de la région.

LES CENTRES LOCAUX D'EMPLOI

Le nombre de Centres locaux d'emploi et leur territoire est établi sur la base territoriale des municipalités régionales de comté (MRC) et, dans les cas des régions urbaines, d'un quartier

ou d'un arrondissement. Les aménagements sur les territoires de la Métropole, de la Capitale nationale et de l'Outaouais tiennent compte de leurs particularités.

Le centre local d'emploi (CLE) est un guichet unique où sont offerts les services publics d'emploi par Emploi-Québec et les services d'aide financière liés à la sécurité du revenu. Les services d'aide financière offerts par la Sécurité du revenu sont destinés aux personnes démunies ainsi qu'aux familles à faible revenu ayant au moins un enfant. Les services et mesures d'aide à l'emploi et de placement offerts par Emploi-Québec sont destinés aux individus et aux employeurs. Le CLE comporte des services communs de réception, une salle multiservice où les clients retrouvent des guichets emploi ainsi qu'un centre de documentation et d'information sur le marché du travail.

En matière d'aide financière, la Sécurité du revenu offre à tous les Québécoises et Québécois l'information sur les services et programmes d'aide financière, l'admissibilité à cette aide, l'accompagnement social ainsi que la référence vers Emploi-Québec ou encore vers d'autres organismes ou ministères. Elle offre également aux personnes admissibles l'aide financière et le suivi de leur dossier.

En matière d'emploi, Emploi-Québec offre à tous les Québécoises et Québécois l'information sur le marché du travail ainsi que les services aux individus et aux entreprises, dont la détermination des besoins, le libre-service de placement et l'orientation vers un intervenant externe ou encore vers d'autres organismes ou ministères. Elle offre également aux personnes admissibles un parcours individualisé pour l'emploi qui comporte, en fonction des besoins personnels de chaque client des services, des mesures et un soutien financier conduisant vers l'insertion ou le retour sur le marché du travail.

D'autres services sont aussi offerts par la Sécurité du revenu et Emploi-Québec. En effet, les mesures Solidarité Jeunesse, Parcours obligatoire et Place à l'emploi font l'objet d'une complémentarité de services entre les deux organisations visant à aider les prestataires à recouvrer leur autonomie financière et sociale et à assurer le respect de leurs obligations en matière de recherche adaptées à leur situation en vue d'accéder à un emploi.

Par ailleurs, le CLE, pour exercer adéquatement son mandat, doit compter sur le partenariat avec des organismes communautaires ou d'intervention du milieu, notamment : les carrefours jeunesse-emploi, les ressources externes spécialisées dans le domaine de la main-d'œuvre et de l'emploi, les établissements d'enseignement, les centres locaux de services communautaires (CLSC) et les organismes spécialisés en intervention psychosociale.

Le directeur local d'Emploi-Québec siège sur le conseil d'administration du centre local de développement (CLD) qui agit à titre de comité aviseur du centre local d'emploi. Le CLD élabore le Plan local d'action pour l'économie et l'emploi dont le volet soutien et développement de l'emploi est confié au CLE.

LE PERSONNEL

Pour réaliser son mandat, le Ministère compte sur une organisation de l'ordre de 6 450 personnes dont 3 939 au Ministère et 2 511 dans les fonds spéciaux (2 413 ETC à Emploi-Québec, 10 ETC au Fonds québécois d'initiatives sociales, 63 ETC au Fonds national de formation de la main-d'œuvre et 25 ETC au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome), en plus de 786 personnes travaillant à la Ville de Montréal dont 208 ETC affectés à la gestion des mesures actives. Les services sont accessibles dans 154 centres locaux d'emploi (CLE) et 17 directions régionales. Des équipes en région et au central agissent en soutien aux deux agences pour l'interprétation et l'instrumentation dans la gestion des lois, des règlements et des programmes, pour certaines interventions de recouvrement et pour l'ensemble de la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

Figure 2 - TABLEAU COMPARATIF DE L'EFFECTIF AUTORISÉ DU MESS
(excluant 786 ETC pour la Ville de Montréal)

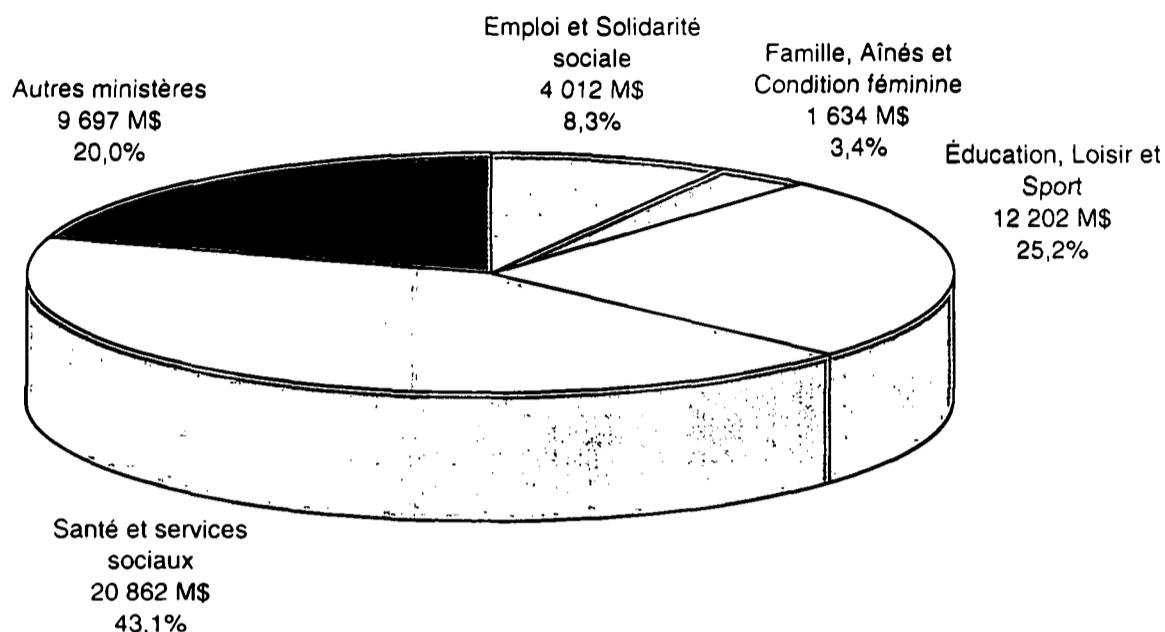
Structure budgétaire	ETC autorisés totaux 2005-04-01	ETC autorisés comparatifs 2004-2005
Mesures d'aide à l'emploi		
- Politiques d'emploi	23	23
- Fonds de développement du marché du travail (FDMT)	2 413	2 442
- Fonds national de formation de la main d'œuvre	63	65
Mesures d'aide financière		
- Politiques de sécurité du revenu	73	76
- Gestion du réseau de la sécurité du revenu	2 531	2 561
Soutien à la gestion		
- Direction	178	181
• Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	25	25
- Direction générale de services à la gestion		
• Secteur des technologies de l'information Direction générale adjointe des technologies de l'information	428	430
• Secteur de l'administration	299	322
- Centre de recouvrement	201	201
- Direction générale de la planification et des services aux citoyens	206	209
• Fonds québécois d'initiatives sociales	10	10
TOTAL	6 450	6 545
Effectif des programmes	3 939	4 003
Effectif des fonds spéciaux	2 511	2 542
Total	6 450	6 545

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE

Le graphique suivant présente la répartition du budget de dépenses de programmes du gouvernement du Québec pour 2005-2006 par grands secteurs de dépenses :

Figure 3 – Répartition du budget de dépenses par grand secteur de dépenses pour 2005-2006



EXPLICATION DE L'ÉCART ENTRE LE BUDGET ORIGINAL DE DÉPENSES 2004-2005 ET LE BUDGET DE DÉPENSES COMPARATIF 2004-2005

Le budget des dépenses original du portefeuille Emploi, Solidarité sociale et Famille, pour 2004-2005, était de 5 970 639,8 K\$ alors que le budget des dépenses comparatives 2004-2005 au livre des crédits 2005-2006 est de 4 097 358,8 K\$. Cette variation de 1 873 281,0 K\$ par rapport au budget initialement voté s'explique par les éléments suivants :

	<u>(K\$)</u>
<u>BUDGET DE DÉPENSES ORIGINAL ALLOUÉ AU LIVRE DES CRÉDITS 2004-2005</u>	5 970 639,8
- Transfert au Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	(1 848 720,6)
- Remplacement du programme APPORT par Prime au travail	(11 900,0)
- Transfert au Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine des organismes communautaires	(11 605,1)
- Transfert au Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine de l'administration	(11 371,5)
- Transfert du MESS au Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) pour les organismes de crédits communautaires	(1 180,0)
- Transfert supplémentaire des effectifs du MESS au Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	(475,0)
- Transfert du MESS à divers ministères organismes communautaires	(321,2)
- Ajustement des crédits reportés de 2003-2004 à 2004-2005 selon réel	260,4
- Transfert de la provision du Placement étudiant du MDEIE	4 600,0
- Transfert au MESS du programme Allocations de maternité	7 600,0
- Autres variations	(168,0)
	<u>(1 873 281,0)</u>
<u>BUDGET DE DÉPENSES COMPARATIF 2004-2005 AU LIVRE DES CRÉDITS 2005-2006</u>	<u>4 097 358,8</u>

SYNTHÈSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES ENTRE 2004-2005 ET 2005-2006

Le budget de dépenses 2005-2006 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établi à 4 011,7 M\$ en baisse de 85,7 M\$ comparativement au budget de dépenses comparatif 2004-2005 de 4 097,4 M\$. Les principaux éléments d'ajustements se retrouvent aux mesures d'aide financière (-61,3 M\$), aux mesures d'aide à l'emploi (-9,6 M\$), au soutien à la gestion (-14,8 M\$).

Le budget de dépenses du programme « Mesures d'aide financière » passe de 2 974,9 M\$ à 2 913,6 M\$, soit une diminution de 61,3 M\$. Cette diminution résulte notamment d'une baisse prévue de 7 000 ménages à l'assistance-emploi, soit de 344 700 ménages prévus en moyenne en 2004-2005 à 337 700 ménages en 2005-2006. Cette diminution est compensée partiellement par l'ajustement des barèmes d'assistance-emploi au 1^{er} janvier 2005 et par les mesures de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. D'autres variations résultent de réductions de dépenses administratives ainsi que des coûts du programme Action-emploi, compte tenu de la fin de ce programme en 2005-2006.

Le budget de dépenses du programme « Mesures d'aide à l'emploi » passe de 909,1 M\$ à 899,5 M\$ en 2005-2006, soit une diminution de 9,6 M\$. Cette baisse s'explique notamment par une réduction des budgets administratifs de 9,3 M\$, ainsi que par une diminution des budgets de 0,1 M\$ liée à l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

En ce qui a trait au programme « Soutien à la gestion », le budget de dépenses passe de 213,3 M\$ à 198,6 M\$, soit une diminution de 14,7 M\$ reliée principalement aux rationalisations administratives.

En 2005-2006, le Ministère a 6 450 effectifs autorisés, dont 3 939 ETC au Ministère et 2 511 ETC dans les fonds spéciaux. Il pourra également compter sur 578 effectifs de la Ville de Montréal pour l'administration déléguée des services en matière de sécurité du revenu et sur 208 effectifs de la Ville affectés à la gestion des mesures actives d'emploi.

Vous trouverez ci-après un tableau qui dresse un sommaire regroupant le budget de dépenses du Ministère (3 066,6 M\$) et les dépenses prévues aux Fonds spéciaux (1 027,6 M\$) pour un total de 4 094,2 M\$. Il est à souligner que les données du Fonds national de formation de la main-d'œuvre sont exclues en raison de leur caractère fiduciaire.

**PORTRAIT CONSOLIDÉ DU BUDGET DE DÉPENSES DU MESS ET DES
DÉPENSES PRÉVUES AUX FONDS SPÉCIAUX POUR 2005-2006**

<i>en milliers de \$</i>	Rémunération Fonctionnement	Transfert Créances douteuses et autres	Affectation à un fonds spécial	Budget de dépenses
A) Budget de dépenses du MESS				
Mesures d'aide à l'emploi	6 049,4	1 028,0	892 430,8	899 508,2
Mesures d'aide financière	158 289,2	2 741 640,6	13 710,4	2 913 640,2
Soutien à la gestion	150 310,5	9 303,8	38 942,5	198 556,8
Sous-total	314 649,1	2 751 972,4	945 083,7	4 011 705,2 (1)
Transferts aux fonds spéciaux	0,0	0,0	(945 083,7)	(945 083,7)
Dépense prévue excluant les fonds spéciaux	314 649,1	2 751 972,4	0,0	3 066 621,5
B) Transfert aux fonds spéciaux				
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	2 258,2	27 429,6	N/A	29 687,8 (2)
Fonds de développement du marché du travail	204 112,0 (3)	743 827,0	N/A	947 939,0 (3)
Fonds québécois d'initiatives sociales	700,0	10 311,0	N/A	11 011,0 (4)
Fonds des technologies de l'information	38 942,5	0,0	N/A	38 942,5
Total	246 012,7	781 567,6	N/A	1 027 580,3
C) Total Crédits et Fonds	560 661,8	3 533 540,0	N/A	4 094 201,8

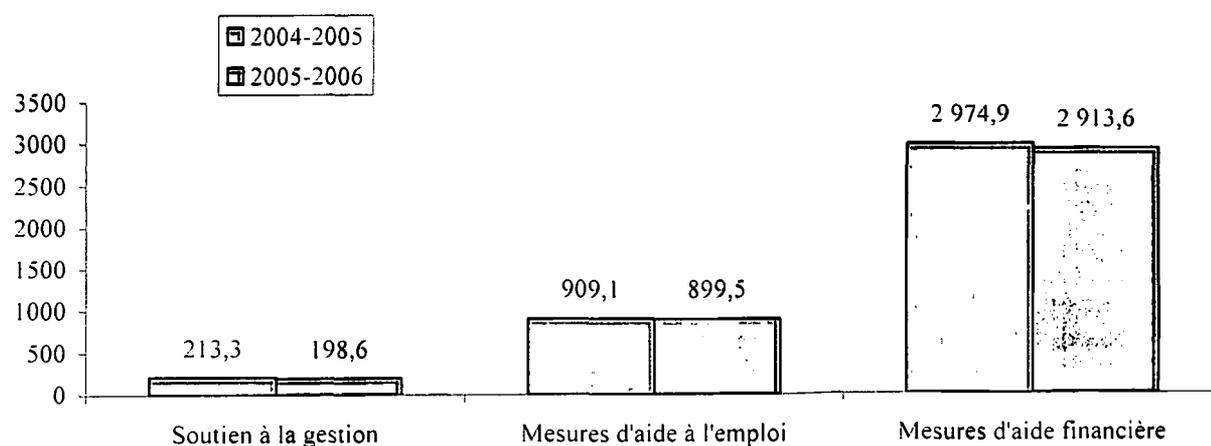
- (1) Ce montant exclut les investissements de 2,4 M\$ mais inclut l'amortissement de (1,2 M\$).
- (2) Ce montant provient des sommes versées par la Société des loteries et courses du Québec et de montants pour le financement de la politique gouvernementale d'action communautaire transférés du Ministère et de soldes non dépensés en 2004-2005.
- (3) Tient compte des revenus du programme d'aide pour l'intégration des personnes immigrantes et des minorités visibles (5,3 M\$), des revenus autonomes de la qualification professionnelle (1,8 M\$), de la CSST et publication (0,2 M\$), d'un montant de 40 M\$ représentant des coûts indirects assumés par le Ministère et non inclus dans les crédits d'affectation à un fonds spécial.
- (4) Compte tenu de surplus cumulés prévus de 6,2 M\$ au 31 mars 2005.

Vous trouverez, ci-après, une comparaison du budget de dépenses prévu par programme et élément pour 2005-2006 par rapport au budget de dépenses comparatif 2004-2005 ainsi que la dépense probable comparative 2004-2005.

**COMPARAISON DU BUDGET DE DÉPENSES PRÉVU PAR PROGRAMME POUR
2005-2006 ET DU BUDGET DE DÉPENSES COMPARATIF 2004-2005**

Programmes	Budget de Dépenses 2005-2006 (KS)	Budget comparatif 2004-2005 (KS)	Variation (KS)	Dépense probable 2004-2005 (KS)
01- Mesures d'aide à l'emploi	899 508,2	909 103,8	(9 595,6)	914 555,8
02- Mesures d'aide financière	2 913 640,2	2 974 912,7	(61 272,5)	2 961 730,9
03- Soutien à la gestion	198 556,8	213 342,3	(14 785,5)	206 909,2
TOTAL	4 011 705,2	4 097 358,8	(85 653,6)	4 083 195,9

Figure 4 – Comparaison des budgets de dépenses par programmes pour 2004-2005 et 2005-2006



PROGRAMME 01 - MESURES D'AIDE À L'EMPLOI

Objectif du programme

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre. Ce programme vise également le développement des politiques d'emploi.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
01 Emploi-Québec	892 430,8	901 840,8	(9 410,0)	912 970,0
02 Politiques d'emploi	1 449,4	1 635,0	(185,6)	1 585,8
03 Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi	1 028,0	1 028,0	0	0
04 Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets pour la création d'emplois pour étudiants	4 600,0	4 600,0	0	0
Total	899 508,2	909 103,8	(9 595,6)	914 555,8

Le budget de dépenses de ce programme passe de 909,1 M\$ en 2004-2005 à 899,5 M\$ en 2005-2006, soit une diminution de 9,6 M\$. Cette baisse s'explique notamment par une réduction des budgets administratifs de 9,3 M\$, ainsi que par une diminution des budgets de 0,1 M\$ liée à l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Élément 01 – Emploi-Québec

Objectif

Cet élément de programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Aspect légal

Ce programme découle de la *Loi créant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail* (L.R.Q., c. M-15.001), de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. d-7.1) et de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. F-5).

Mission et fonctions

Emploi-Québec gère, sur le territoire du Québec, des services publics d'emploi selon un mode de gestion par résultats décentralisé et régionalisé. Au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Emploi-Québec constitue une agence ayant des mandats exclusifs et ses champs d'intervention propres. À cet effet, Emploi-Québec s'est dotée de directions régionales et offre des services dans des centres locaux d'emploi (CLE) à l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise et aux entreprises, en partenariat avec des organismes voués au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi et au développement régional et local.

La mission d'Emploi-Québec est de susciter l'emploi de la main-d'œuvre disponible, de promouvoir le développement de la main-d'œuvre, d'améliorer l'offre de main-d'œuvre et d'influer sur la demande de main-d'œuvre de façon à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.

Pour réaliser sa mission, Emploi-Québec s'occupe de la mise en œuvre et de la gestion, aux niveaux national, régional, local et sectoriel, des mesures, programmes et activités relevant du ministre dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Cela comprend notamment l'information sur le marché du travail, le placement ainsi que les services et activités liés à la politique active du marché du travail. Emploi-Québec exerce aussi des fonctions relevant de l'application de certaines lois: la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* et la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre*. De plus, Emploi-Québec met en œuvre l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Évolution du budget de dépenses d'Emploi-Québec

Budget	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Total	892 430,8	901 840,8	(9 410,0)	912 970,0

Le budget de dépenses de 892 430,8 K\$ est affecté au Fonds de développement du marché du travail est réparti entre la gestion (145,7 M\$) et l'intervention (746,7 M\$).

		K\$
<u>Gestion</u>	Rémunération	127 882,1
	Fonctionnement	17 815,5
Total		<u>145 697,6</u>
<u>Intervention</u>		746 733,2
Total		<u><u>892 430,8</u></u>

Le Fonds de développement du marché du travail vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures, des programmes et des activités relevant du ministre dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi ainsi que la prestation des services publics d'emploi.

Gestion: Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Total	145 697,6	154 985,6	(9 288,0)	163 330,0

Le budget de dépenses de fonctionnement d'Emploi-Québec est constitué de 58,9 M\$ pourvus par l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail et de 86,8 M\$ par le gouvernement du Québec.

Effectif	2005-2006	2004-2005	Variation
Effectif total autorisé	2 413	2 442	(29)

Explication de la variation budgétaire

La variation de 9 288,0 K\$ entre le budget de dépenses 2005-2006 et le budget comparatif 2004-2005 s'explique par :

- des mesures d'économies administratives de 9 288,0 K\$.

Intervention: Évolution des coûts

Budget	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Total	746 733,2	746 855,2	(122,0)	749 640,0

Explication de la variation budgétaire

La variation de 122,0 K\$ entre le budget de dépenses 2005-2006 et le budget comparatif 2004-2005 s'explique par :

- | | |
|---|------------|
| | <u>K\$</u> |
| - Diminution de crédits découlant de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (596 049 K\$ en 2005-2006 vs 596 171 K\$ en 2004-2005) | 122,0 |

Le budget de dépenses composant l'enveloppe budgétaire de 746,7 M\$ est constitué de 596,0 M\$ pourvus par l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail et du financement de 150,7 M\$ par le gouvernement du Québec.

La simplification et le regroupement des mesures actives en 1998 ont permis d'alléger les mécanismes de support auprès des partenaires et des citoyens en matière de préparation, d'insertion, de création d'emploi, de stabilisation et de maintien de l'emploi, qui constituent les cinq axes de la politique active du marché du travail.

Depuis sa création, Emploi-Québec a mis de l'avant des mesures simplifiées et harmonisées, notamment par la mise en œuvre de la mesure de formation laquelle vise à regrouper les interventions en matière de formation de la main-d'œuvre.

L'actuel défi d'Emploi-Québec est d'améliorer l'employabilité des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi et favoriser leur intégration au marché du travail, d'accroître l'accès à la formation de base pour les adultes sans diplôme et défavorisés sur le plan de l'emploi ainsi que favoriser un meilleur appariement entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. De plus, Emploi-Québec vise à augmenter la participation des travailleurs à des activités de formation afin de leur permettre de s'adapter aux changements et de combler les postes vacants.

**Liste des mesures et des objectifs par axe
de la politique active du marché du travail**

AXE – PRÉPARATION POUR L'EMPLOI

Mesure	Description	Objectifs
Services d'aide à l'emploi	La mesure <i>Services d'aide à l'emploi</i> regroupe des activités de courte durée et périphériques au placement.	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les personnes en démarche d'emploi à préciser leurs besoins en matière d'emploi et de formation. • Fournir les outils et les moyens aux personnes en démarche d'emploi par l'offre de service périphérique au placement ou d'aide conseil à la recherche d'emploi.
Insertion sociale	La mesure <i>Insertion sociale</i> permet à des personnes de développer ou de maintenir certaines habiletés, attitudes ou comportements susceptibles d'accroître leurs possibilités d'accéder au marché du travail en participant à des activités de nature communautaire ou à des activités d'alphabétisation préalable à une démarche d'intégration en emploi.	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'insertion sociale et le développement d'attitudes, de comportements et d'habiletés préalables à l'intégration en emploi de personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à plus ou moins long terme.
Projets de préparation à l'emploi	La mesure <i>Projets de préparation à l'emploi</i> permet de réaliser en groupe des activités intensives, variées, adaptées et intégrées de développement de l'employabilité offertes par des intervenants externes.	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à des personnes défavorisées au plan de l'emploi d'acquérir ou de développer des compétences personnelles et des compétences liées à l'insertion au marché du travail au moyen de la réalisation d'activités intégrées de préparation et d'insertion en emploi.

AXE – INSERTION

Mesure	Description	Objectifs
Subventions salariales	La mesure <i>Subventions salariales</i> permet de verser une subvention salariale à un employeur, pour une période prédéterminée, afin de couvrir une partie du salaire versé au participant, qui autrement, serait à risque de chômage prolongé.	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'intégration dans des emplois durables des clientèles à risque de chômage prolongé qui ne pourraient y avoir accès sans une aide financière. • Viser l'acquisition d'expériences professionnelles transférables par le développement ou le maintien des compétences de personnes ayant l'autonomie suffisante pour se servir de l'expérience ainsi acquise comme tremplin vers un emploi durable.
Supplément de retour au travail	La mesure <i>Supplément de retour au travail</i> incite les chômeurs de longue durée à trouver un emploi en réduisant l'obstacle des contraintes financières du fait des coûts supplémentaires liés au début d'un emploi et du délai à recevoir un revenu de salaire permettant de les défrayer.	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un incitatif financier aux personnes ciblées, à faibles revenus, qui accèdent à un emploi.

AXE – CRÉATION D'EMPLOIS

Mesure	Description	Objectifs
Soutien au travail autonome	La mesure <i>Soutien au travail autonome</i> fournit de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles afin qu'elles atteignent l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant une entreprise ou en devenant travailleur autonome. Elle repose sur une collaboration avec les intervenants du milieu compétents en matière d'entrepreneuriat et d'activités de travail autonome.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les individus aptes à mettre en œuvre un projet viable d'entreprise ou des activités de travail autonome. • Aider les individus à devenir autonome sur le marché du travail.

Mesures qui touchent à plusieurs axes

AXES – STABILISATION, MAINTIEN ET CRÉATION D'EMPLOIS

Mesure	Description	Objectifs
Concertation pour l'emploi	<p>La mesure <i>Concertation pour l'emploi</i> encourage les différentes parties concernées par des problématiques du marché du travail à recourir à la concertation comme moyen privilégié pour trouver des solutions durables à leurs problèmes et particulièrement ceux qui sont reliés à la gestion des ressources humaines. Par cette mesure, Emploi-Québec s'associe aux parties concernées en leur apportant une aide conseil et une aide financière pour la mise sur pied et le fonctionnement de comités de concertation et pour la mise en œuvre des solutions proposées.</p> <p>La mesure <i>Concertation pour l'emploi</i> permet aussi aux entreprises de recourir aux services d'experts pour réaliser des interventions visant l'amélioration de la gestion des ressources humaines. La mesure <i>Concertation pour l'emploi</i> soutient, en outre, 26 comités sectoriels de main-d'œuvre et quatre comités aviseurs. Enfin, Emploi-Québec peut conclure des ententes avec des organismes externes pour appuyer et faciliter l'exécution des mesures actives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la prise en charge des problématiques par les acteurs concernés, soit les employeurs, les associations d'employés et d'employeurs, les travailleurs autonomes faisant face à une problématique d'emploi, de même que les travailleurs licenciés collectivement. • Développer et mettre en application des stratégies permettant de faire face aux changements affectant le marché du travail, de s'adapter aux changements en matière de ressources humaines, d'agir sur les problématiques liées au développement et à l'accès à l'emploi, ainsi que d'appuyer et faciliter l'exécution des mesures actives d'emploi.

**AXES - INSERTION EN EMPLOI, PRÉPARATION À L'EMPLOI,
MAINTIEN EN EMPLOI ET STABILISATION DE L'EMPLOI**

Mesure	Description	Objectifs
Mesure de formation de la main-d'œuvre	<p>La <i>Mesure de formation de la main-d'œuvre</i> s'inscrit dans le cadre d'un Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi, sauf lorsqu'elle s'applique à des travailleurs en emploi.</p> <p>Afin de contribuer à la réduction du chômage et en cohérence avec les emplois disponibles sur le marché du travail, les activités de formation sont établies à partir des besoins des adultes qui désirent intégrer le marché du travail ou s'y maintenir et des besoins des employeurs en termes de maintien et de stabilisation de l'emploi.</p> <p>Divers moyens d'intervention et formules pédagogiques peuvent être utilisés pour répondre aux besoins spécifiques des participants.</p> <p>Des activités de francisation, d'alphabétisation, de formation générale et de formation professionnelle aux niveaux secondaire, collégial et universitaire peuvent être offertes à la clientèle. Des activités de formation, dans une autre langue que le français, peuvent également être offertes aux personnes qui en ont besoin pour s'intégrer ou se maintenir en emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à des clientèles ciblées d'acquérir des compétences, de nature générale ou spécialisée, liées à l'emploi, par une aide aux individus et aux employeurs, visant une formation adaptée afin de contribuer à l'insertion et au maintien en emploi. • Viser une formation qualifiable et transférable sur le marché du travail.

**AXES - INSERTION EN EMPLOI, PRÉPARATION À L'EMPLOI,
MAINTIEN EN EMPLOI, STABILISATION DE L'EMPLOI ET CRÉATION D'EMPLOIS**

Mesure	Description	Objectifs
Recherche et innovation	<p>La mesure <i>Recherche et innovation</i> s'inscrit dans le cadre de stratégies nationales d'Emploi-Québec en soutien à sa mission de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail québécois. La mesure permet d'appuyer des activités de recherche ou d'expérimentation portant sur des problématiques du marché du travail importantes en lien avec cette mission.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des recherches et mettre en œuvre des projets d'expérimentation visant à appuyer et améliorer les politiques, les mesures et les services reliés aux cinq axes de la Politique active du marché du travail afin de trouver de meilleures façons d'aider les personnes à devenir ou demeurer aptes à occuper ou à reprendre un emploi et à être des membres productifs du marché du travail.

Élément 02 – Politiques d'emploi

Objectif:

Cet élément de programme vise le développement des politiques d'emploi, à l'intérieur de la Direction générale des politiques du Ministère.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Total	1 449,4	1 635,0	(185,6)	1 585,8

Effectif	2005-2006	2004-2005	Variation
Effectif total autorisé	23	23	0

Explication de la variation budgétaire

La variation de 185,6 K\$ entre le budget de dépenses 2005-2006 et le budget comparatif 2004-2005 s'explique par les facteurs suivants :

	K\$
- Mesures d'économies administratives	(188,0)
- Indexation du fonctionnement	2,3
- Variation entre les crédits reports 2004-2005 et 2003-2004	0,1
	(185,6)

Élément 03 – Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi

Objectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer les virements de budgets pour augmenter les crédits pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi. Certaines activités sont ciblées:

Fonds ministériel d'aide à l'innovation et à l'expérimentation (FAIE)

Le Fonds vise à apporter une aide financière à des organismes à but non lucratif dont les activités de protection et d'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires des programmes du Ministère ou dont les activités reliées à l'aide ou au développement de l'employabilité ou à la formation professionnelle sont jugées d'un intérêt certain par rapport à la mission du Ministère.

Subvention aux autochtones

Cette mesure permet d'octroyer une subvention à une communauté autochtone pour la mise sur pied de projets susceptibles de promouvoir le développement de leurs ressources humaines.

Évolution des coûts

Activités	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi	1 028,0	1 028,0	0	0

Explication de la variation budgétaire

Il n'y a aucune variation budgétaire.

Élément 04 – Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiantsObjectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer les virements de budgets pour augmenter les crédits des ministères pour la réalisation de projets favorisant la création d'emplois pour étudiants.

Activités	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Projets pour la création d'emplois étudiants	4 600,0	4 600,0	0	0

Explication de la variation budgétaire

Il n'y a aucune variation budgétaire.

PROGRAMME 02 - MESURES D'AIDE FINANCIÈRE

Objectif du programme

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les personnes qui en démontrent le besoin, une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus par l'entremise du réseau de la Sécurité du revenu et celui de la Ville de Montréal. Également, ce programme verse à des familles à faible revenu un supplément basé sur le revenu de travail, afin de les inciter à demeurer ou à entrer sur le marché du travail. Aussi, par l'entremise du programme Solidarité jeunesse, il soutient financièrement les jeunes de moins de 25 ans, aptes au travail, qui font une demande d'assistance-emploi en leur offrant d'entreprendre des démarches favorisant leur autonomie financière. En outre, ce programme contribue au financement des organismes communautaires en lien avec leur mission globale et il accorde à l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet le versement des allocations de maternité. Enfin, il assure le développement des politiques de sécurité du revenu.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
01- Gestion du réseau de la sécurité du revenu	154 744,7	165 843,2	(11 098,5)	160 699,0
02- Politiques de sécurité du revenu	4 544,5	5 076,0	(531,5)	4 883,9
03- Assistance-emploi	2 649 491,0	2 695 995,0	(46 504,0)	2 711 800,6
04- Allocations de maternité	5 500,0	7 600,0	(2 100,0)	7 000,0
05- Aide aux parents pour leurs revenus de travail	17 000,0	17 000,0	0,0	17 500,0
06- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	20 302,4	18 816,8	1 485,6	18 816,8
07- Action emploi	4 004,6	14 300,0	(10 295,4)	9 300,0
08- Solidarité jeunesse	35 000,0	28 600,0	6 400,0	21 800,0
09- Action communautaire	8 910,4	8 910,4	0,0	9 930,6
10 Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi	14 142,6	12 771,3	1 371,3	0
TOTAL	2 913 640,2	2 974 912,7	(61 272,5)	2 961 730,9

Le budget de dépenses du programme passe de 2 974,9 M\$ en 2004-2005 à 2 913,6 M\$ en 2005-2006, soit une diminution de 61,3 M\$.

Cette diminution est attribuable notamment à une réduction probable de 2 % du nombre des ménages au programme de l'assistance-emploi compensée partiellement par l'effet de l'ajustement des barèmes d'assistance-emploi. Cette diminution est aussi attribuable au programme Action-emploi, compte tenu de la diminution des clientèles ainsi que de la baisse des prestations versées aux participants (390\$-260\$-130\$) et au programme de la gestion du dénuement, compte tenu de la fiscalisation des prestations familiales au 1^{er} janvier 2005.

Élément 01 - Gestion du réseau de la sécurité du revenu

Objectif

Le budget de dépenses de l'agence de la Sécurité du revenu contenu dans cet élément de programme comprend le fonctionnement des centres locaux d'emploi, des directions régionales et de ses unités centrales.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Total	154 744,7	165 843,2	(11 098,5)	160 699,0

Effectif	2005-2006	2004-2005	Variation
Effectif total autorisé	2 531	2 561	(30)

Explication de la variation budgétaire

La variation de 11 098,5K\$ entre le budget de dépenses 2005-2006 et le budget comparatif 2004-2005 s'explique par les facteurs suivants :

	K\$
- Variation entre les crédits reports 2004-2005 et 2003-2004	(588,0)
- Mesures d'économies administratives	(10 653,1)
- Indexation du fonctionnement	142,6
	<u>(11 098,5)</u>

Élément 02 - Politiques de sécurité du revenu

Objectif

Cet élément de programme vise le développement des politiques de sécurité du revenu, à l'intérieur de la Direction générale des politiques du Ministère.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Total	4 544,5	5 076,0	(531,5)	4 883,9

Effectif	2005-2006	2004-2005	Variation
Effectif total autorisé	73	76	(3)

Explication de la variation budgétaire

La variation de 531,5 K\$ entre le budget de dépenses 2005-2006 et le budget comparatif 2004-2005 s'explique par les facteurs suivants :

	<u>K\$</u>
- Variation entre les crédits reports 2004-2005 et 2003-2004	(10,5)
- Mesures d'économies administratives	(531,3)
- Indexation du fonctionnement	10,3
	<u>(531,5)</u>

Élément 03 - Assistance-emploi

Objectif

Cet élément de programme vise à rendre accessibles à tous les citoyennes et citoyens, qui en font la demande, des services de soutien financier par l'entremise de son réseau de la Sécurité du revenu. Il veut permettre à toute personne d'être en mesure de satisfaire ses besoins en versant, aux ménages particulièrement démunis, une allocation de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il vise également à aider financièrement les personnes et les familles incapables de pourvoir à leurs besoins de base pour des raisons de santé physique et mentale. De plus, il contribue à soutenir financièrement les femmes mineures enceintes en situation de dénuement et à assurer le soutien du revenu pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources. Outre ces programmes, il pourvoit en crédits le financement du Fonds québécois d'initiatives sociales.

Aspect légal

La Loi sur le Soutien du revenu et favorisant l'emploi et la Solidarité sociale (L.R.Q., c.S-32.001 et modifications) ainsi que son règlement d'application (décret 1011-99 du 1^{er} septembre 1999 et modifications) forment les assises légales de cet élément de programme.

Évolution des coûts, du nombre de ménages et du coût moyen mensuel

Assistance-emploi	Budget de dépenses 2005-2006	Budget comparatif 2004-2005	Variation	Dépense probable 2004-2005
Coût (en K\$)	2 644 691,0	2 691 195,0	(46 504,0)	2 710 600,6
Ménages	337 700	344 700	(7 000)	348 700
Coût moyen mensuel (\$)	652,62	650,61	2,01	647,79

Explication de la variation budgétaire

La diminution entre le budget de dépenses 2005-2006 et le budget comparatif 2004-2005 se situe à 46 504,0 K\$:

Le Ministère prévoit que le nombre mensuel moyen de ménages inscrits au programme Assistance-emploi diminuera de 7 000 en 2005-2006 par rapport au budget comparatif 2004-2005 ce qui représente une diminution de 2 %.

Le budget de dépenses 2005-2006 tient compte de l'effet de l'annualisation des ajustements de barèmes de janvier 2005 pour l'ensemble des prestations.

Le coût de l'ajustement des barèmes des prestations, au 1^{er} janvier 2006, est inclus dans le budget de dépense 2005-2006 pour un montant de 8,3 M\$.

La baisse de la clientèle s'explique notamment par la conjoncture économique favorable à une forte création d'emploi en 2005-2006. En effet, le ministère des Finances prévoit la création de 53 600 nouveaux emplois au Québec en 2005.

Le tableau de la page suivante présente l'évolution du nombre de ménages présents à l'assistance-emploi de 1982-1983 à 2005-2006.

Figure 5 - Évolution du nombre de ménages à l'assistance-emploi de 1982-1983 à 2005-2006



On remarque que depuis 1996-1997, le nombre de ménages ne cesse de diminuer. En 1997-1998 la diminution constatée est de 4,7 %, pour 1998-1999 elle est de 7,2 %, de 5 % en 1999-2000, de 5 % en 2000-2001, de 3,3 % en 2001-2002, de 1,6 % en 2002-2003 et de 1,3% en 2003-2004. Pour 2004-2005, la diminution du nombre de ménages s'est maintenue à 1,3%. Quant à 2005-2006, le nombre de ménages prévu est de 337 667, soit une baisse estimée à 3,2 %.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

Aspect légal

Le Fonds québécois d'initiatives sociales a été institué par l'article 46 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002, chapitre 61). Le Décret 502-2003 du 31 mars 2003 a fixé au 1^{er} avril 2003 la mise en œuvre de ce fonds.

Évolution des coûts

Fonds spéciaux	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
- Fonds québécois d'initiatives sociales	4 800,0	4 800,0	0	1 200,0

Explication de la variation budgétaire

Il n'y a aucune variation budgétaire.

Les crédits du FQIS représentent l'investissement du gouvernement en regard du nouveau fonds découlant de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le surplus cumulé prévu du Fonds au 31 mars 2005 s'élève à 6,2 M\$. Le Ministère prévoit verser 4,8 M\$ au Fonds en 2005-2006, portant ainsi les sommes disponibles au Fonds à 11,0 M\$

Élément 04 – Allocations de maternité

Objectif

Le Programme d'allocations de maternité a pour objectif d'apporter une compensation financière de 360 \$ à la travailleuse salariée admissible aux prestations d'assurance-emploi qui doit s'absenter du travail pour cause de grossesse.

Aspect légal

C'est en vertu d'une décision du conseil des ministres (#78-388, 16 novembre 1978) que le Ministère est autorisé à verser des allocations de maternité. Lors du discours sur le budget 1990-1991, le 29 avril 1990, l'allocation de maternité est portée de 240 \$ à 360 \$. Depuis le 1^{er} octobre 1992, cette allocation est versée uniquement aux familles dont les revenus annuels sont inférieurs à 55 000 \$

Évolution des coûts et du nombre de prestataires

Allocations de maternité	Budget de dépenses 2005-2006	Budget comparatif 2004-2005	Variation	Dépense probable 2004-2005
- Coût (en K\$)	5 500,0	7 600,0	(2 100)	7 000,0
- Prestataires	15 278	21 111	(5 833)	18 891

Explication de la variation budgétaire

Le niveau du budget de dépenses 2005-2006 tient compte de l'entrée en vigueur du Régime d'assurance parentale à compter du 1^{er} janvier 2006.

Élément 05 - Aide aux parents pour leurs revenus de travail

Objectif

Le programme APPORT a pour objectif d'augmenter le revenu disponible des parents qui ont de faibles revenus de travail, d'aider les parents qui ont de faibles revenus de travail à demeurer sur le marché du travail et d'aider les parents qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance-emploi à entrer sur le marché du travail.

L'aide offerte, qui tient compte de la situation familiale et financière des personnes, comprend un soutien au revenu familial.

Aspect légal

Les prestations de ce programme sont versées en vertu de la Loi sur le Soutien du revenu et favorisant l'emploi et la Solidarité sociale (L.R.Q., c. S-32.001 et modifications) ainsi que son règlement d'application (décret 1011-99 du 1^{er} septembre 1999 et modifications).

APPORT – Évolution des paramètres financiers

APPORT	Budget de dépenses 2005-2006	Budget comparatif 2004-2005	Variation	Dépense probable 2004-2005
Coût total (en K\$)	17 000,0	17 000,0	0,0	17 500,0
<u>Clientèle</u>				
Nombre concilié de contribuables (MRQ)	34 000	34 000	0	31 000
Coût moyen annuel par contribuable (en \$)	500,00	500,00	0,00	564,52

Explication de la variation budgétaire

Il n'y a aucune variation budgétaire.

Le budget a été ramené sur une base comparative afin de considérer la nouvelle mesure prime au travail qui a remplacé le Programme APPORT au 1^{er} janvier 2005. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable qui offre, aux travailleurs à faible ou à moyen revenu, une prime au travail visant à accroître leur intérêt à intégrer ou à réintégrer le marché du travail ou à y demeurer. Ce nouveau crédit d'impôt s'adresse aux travailleurs sans égard à la valeur des biens ou des avoirs liquides qu'ils possèdent ni au fait qu'ils aient ou non des enfants à leur charge. La prime est versée par anticipation trimestriellement depuis janvier 2005. À titre indicatif, la prime maximale annuelle peut être de 511 \$ pour une personne seule et peut atteindre 2 800 \$ pour un couple avec enfants.

Le programme APPORT étant terminé, le Ministère ne versera plus d'acomptes en 2005-2006. Le budget alloué en 2005-2006, soit 17 000,0 K\$, permettra la conciliation des dossiers de l'année civile 2004 évaluée à 34 000 dossiers à un coût moyen de 500 \$.

Élément 06 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

Objectif

Cet élément de programme vise à doter l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris des sommes requises pour assurer à ces derniers une garantie de revenu lorsqu'ils s'adonnent à des activités traditionnelles.

Il s'adresse aux Cris résidant au Québec qui pratiquent, comme mode de vie, des activités traditionnelles d'exploitation de la chasse, de la pêche et de piégeage.

Aspect légal

L'origine du programme remonte au chapitre 30 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois signée le 11 novembre 1975 entre les gouvernements du Québec et du Canada, Hydro-Québec, la SDBJ, la SEBJ, les Cris et les Inuits. La convention complémentaire no 15 signée en mai 2002 entre le Québec et les Cris modifie le chapitre 30 par un nouveau texte qui couvre tous les aspects du programme et son administration dont l'admissibilité et le calcul des prestations. Le chapitre 30 comprend également les nouvelles dispositions touchant, entre autres, la création de banques de maladie, la mise sur pied d'un Fonds d'assurance et l'introduction d'une allocation pour activités d'exploitation en région éloignée.

Le programme est administré par un organisme autonome : l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris. L'Office est formé de six membres dont trois sont nommés par l'Administration régionale Cris et trois par le gouvernement. La composition de l'Office et ses pouvoirs réglementaires se trouvent également au chapitre 30.

À la suite de la Convention complémentaire no 15, la législation a été modifiée et la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (L.R.Q., c. O-2.1) sanctionnée en décembre 2002 réfère au programme tel que prévu par le chapitre 30, confirme la structure de l'Office et reprend certaines dispositions d'ordre financier.

Le programme prévoit certaines limites annuelles quant au nombre de jours qui peuvent être rémunérés : une limite individuelle de 119, 120 ou 240 jours selon le statut de l'unité de prestataires; 350 000 jours pour l'ensemble des prestataires dont 100 000 pour les allocations en région éloignée. L'année-programme débute le 1^{er} juillet.

Évolution des coûts par activité

Activités	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Prestations	18 588,4	17 036,5	1 551,9	16 896,5
Administration	1 714,0	1 780,3	(66,3)	1 920,3
Total	20 302,4	18 816,8	1 485,6	18 816,8

Explication des variations budgétaires

La variation s'explique par l'effet combiné d'une diminution du nombre de jours/personnes et par la majoration du per diem versé aux participants. En effet, le budget de dépenses 2004-2005 finançait 266 938 jours/personnes comparativement à 261 873 jours/personnes pour 2005-2006.

Élément 07 – Action emploi

Objectif

La mesure Action emploi a pour objectif d'inciter les prestataires du programme d'assistance-emploi, ayant cumulé une présence de 36 mois et plus à l'assistance-emploi, à intégrer le marché du travail de manière durable et ainsi rompre leur dépendance à l'assistance-emploi en les aidant à devenir financièrement autonomes.

Aspect légal

Le cadre normatif du programme a été approuvé par le CT 197447 du 18 décembre 2001.

Évolution des coûts

Action emploi	Budget de dépenses 2005-2006 K\$	Budget comparatif 2004-2005 K\$	Variation	Dépense probable 2004-2005 K\$
Budget de dépenses	4 004,6	14 300,0	(10 295,4)	9 300,0

Explication de la variation budgétaire

Le budget de dépenses 2005-2006 a été estimé selon la clientèle prévue. La diminution de 10,3 M\$ s'explique par la diminution de la clientèle et par la décroissance du soutien du revenu octroyé aux prestataires, diminuant du tiers à chaque année. Le programme a débuté le 1^{er} décembre 2001 et devrait se terminer en novembre 2005. Cette diminution est aussi attribuable à la baisse des prestations versées aux participants (390\$-260\$-130\$).

Élément 08 – Solidarité jeunesse

Objectif

Le programme Solidarité jeunesse vise à réduire la dépendance des jeunes à l'égard du régime d'assistance-emploi et permettre aux individus en difficulté, qui déposent une demande à la Sécurité du revenu et qui sont admissibles au programme d'assistance-emploi, de s'engager dans une démarche volontaire d'insertion sociale et professionnelle afin de devenir autonome financièrement, d'obtenir un emploi et/ou de retourner aux études.

Aspect légal

En 2003-2004, le programme a été approuvé par le CT 199791 du 31 mars 2003. Un nouveau cadre normatif du programme a été approuvé par le CT 200735 du 9 mars 2004 pour l'année financière 2004-2005.

Évolution des coûts

Budget	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Total	35 000,0	28 600,0	6 400,0	21 800,0

Explication de la variation budgétaire

Des modifications ont été apportées au cadre normatif et sont en vigueur depuis le 1^{er} avril 2004. En effet les montants sont versés aux participants pendant la phase d'accompagnement et de suivi à même le programme Solidarité jeunesse en vertu du principe de conversion des mesures passives du programme d'assistance-emploi en mesures actives. Pour 2005-2006, ce montant s'élève à 11,0 M\$ au lieu de 4,6 M\$ dû à l'annualisation des montants qui seront versés pendant la phase d'accompagnement et de suivi.

Élément 09 – Action communautaire

Objectif

Cet élément vise à accorder des subventions aux organismes communautaires rattachés au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome.

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA)

Aspect légal

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome est institué par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30) et a pour objet le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale.

Ce fonds est administré par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par la ministre des Relations internationales pour les activités relatives à l'aide humanitaire internationale.

Évolution des coûts

Budget	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Total	8 910,4	8 910,4	0,0	9 930,6

Explication de la variation budgétaire

Il n'y a aucune variation budgétaire.

Le budget 2004-2005 de 10 411,6K\$ a été ramené sur une base comparative, en considérant qu'à l'étape des crédits détaillés 2005-2006, un montant de 1 180,0 K\$ a été transféré au MDEIE, un montant de 315,8 K\$ a été transféré au MFACF et un montant de 5,4 K\$ a été transféré à différents Ministères en vertu du CT 202329 du 26 avril 2005.

Élément 10 - Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi

Objectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer des virements de budget des programmes d'aide financière vers les budgets des mesures d'aide à l'emploi et ainsi permettre la conversion de mesures passives en mesures actives.

Aspect légal

Faisant suite au Sommet socio-économique de l'automne 1996, le Conseil du trésor a autorisé la conversion de mesures passives en mesures actives pour les personnes handicapées prestataires de l'assistance-emploi et présentant des contraintes sévères à l'emploi dans le cadre du programme Contrats d'intégration au travail (CIT) et des Centres de travail adapté (CTA). Depuis le 1^{er} avril 2001, la mesure CIT a fait l'objet d'un transfert de responsabilités à Emploi-Québec pour les activités 2001-2002. En 2004-2005, Emploi-Québec disposait d'un fonds de 6,7 M\$ pour les CIT alors que l'OPHQ disposait d'une somme de 6,0 M\$ en regard de la gestion des CTA.

Les virements sont autorisés annuellement par le Conseil du trésor par le biais de la programmation budgétaire du Ministère.

Évolution des coûts

Activités	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi	14 142,6	12 771,3	1 371,3	0

Le montant de 14 142,6 K\$ du budget de dépenses de 2005-2006 se compose de 6 624,7 K\$ pour les CTA et 7 517,9 K\$ pour les CIT.

Explication de la variation budgétaire

L'augmentation de 1 371,3 K\$ entre le budget de dépenses 2005-2006 et le budget comparatif 2004-2005 s'explique par les facteurs suivants :

	<u>K\$</u>
- L'augmentation de la clientèle et du coût moyen par participant des deux mesures :	
- CIT (1 000 postes à temps plein vs 911 postes)	571,8
- CTA (725 postes à temps plein vs 675 postes)	799,5
	<u>1 371,3</u>

PROGRAMME 03 - SOUTIEN À LA GESTION

Objectif du programme

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyennes et citoyens.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
01 Direction	11 166,7	12 368,8	(1 202,1)	11 846,4
02- Services à la gestion	156 632,5	167 123,7	(10 491,2)	159 451,6
03- Centre de recouvrement	8 716,7	9 754,5	(1 037,8)	11 637,5
04- Planification et services aux citoyens	22 040,9	24 095,3	(2 054,4)	23 973,7
TOTAL	198 556,8	213 342,3	(14 785,5)	206 909,2

Le budget de dépenses de ce programme passe de 213,3 M\$ en 2004-2005 à 198,5 M\$ en 2005-2006 en raison de la réduction des dépenses de 14,8 M\$.

Élément 01 - Direction

Objectif

Le budget de dépenses alloué pour la Direction du Ministère comprend les sommes prévues pour le Cabinet de la ministre, le Cabinet du sous-ministre, le Secrétariat du Ministère, la Direction des affaires juridiques, la Direction du Bureau de Solidarité jeunesse, la Direction des ressources humaines et la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Total	11 166,7	12 368,8	(1 202,1)	11 846,4

Effectif	2005-2006	2004-2005	Variation
Effectif total autorisé	178	181	(3)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 1 202,1 K\$ entre le budget de dépenses 2005-2006 et le budget comparatif 2004-2005 s'explique par les facteurs suivants :

	<u>K\$</u>
- Indexation du fonctionnement	39,1
- Mesures d'économies administratives	(1 241,2)
	<u>(1 202,1)</u>

Élément 02 - Services à la gestionObjectif

Cet élément de programme inclut le budget de dépenses du bureau du sous-ministre adjoint des services à la gestion, de la Direction générale adjointe des technologies de l'information, de la Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles. Les budgets comprennent également les contributions d'employeurs et avantages sociaux pour les employés du Ministère.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Total	156 632,5	167 123,7	(10 491,2)	159 451,6

Effectif	2005-2006	2004-2005	Variation
Effectif total autorisé	727	752	(25)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 10 491,2 K\$ entre le budget de dépenses 2005-2006 et le budget comparatif 2004-2005 s'explique par les facteurs suivants :

	<u>K\$</u>
- Variation entre les crédits reports 2004-2005 et 2003-2004	(455,5)
- Mesures d'économies administratives	(8 091,5)
- Indexation du fonctionnement	587,8
- Entente Canada-Québec (Loyer)	7,9
- Autres variations	(2 539,9)
	<u>(10 491,2)</u>

Élément 03 - Centre de recouvrementObjectif

Le budget de dépenses alloué au Centre de recouvrement vise à protéger et recouvrer les sommes dues au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les activités du Centre sont régies, entre autres, par la Loi sur l'administration publique, par la Loi sur l'administration financière et par la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Total	8 716,7	9 754,5	(1 037,8)	11 637,5

Effectif	2005-2006	2004-2005	Variation
Effectif total autorisé	201	201	0

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 1 037,8 K\$ entre le budget de dépenses 2005-2006 et les budgets comparatifs 2004-2005 s'explique par les facteurs suivants :

	K\$
- Indexation du fonctionnement	9,6
- Mesures d'économies administratives	(1 047,4)
	(1 037,8)

Élément 04 – Planification et services aux citoyensObjectif

Le rôle de cette direction générale est de planifier et d'intégrer toutes les actions d'ensemble du Ministère en lien avec les services aux citoyennes et aux citoyens. Le budget de dépenses est prévu pour le financement de la Direction des communications, du Bureau des renseignements et plaintes, de la Direction de la planification et de la modernisation, de la Direction de la révision et de la représentation au TAQ et de la Direction des affaires canadiennes et internationales.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2005-2006 (K\$)	Budget comparatif 2004-2005 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Total	22 040,9	24 095,3	(2 054,4)	23 973,7

Effectif	2005-2006	2004-2005	Variation
Effectif total autorisé	206	209	(3)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 2 054,4 K\$ entre le budget de dépenses 2005-2006 et le budget comparatif 2004-2005 s'explique par les facteurs suivants :

	K\$
- Mesures d'économies administratives	(2 159,5)
- Indexation du fonctionnement	105,1
	(2 054,4)